

N° 000011 MMAFP/SG/DGFP/DÉR/2026

Conakry, le 11 09 2026

COMMUNIQUÉ

Le Ministre de la Modernisation de l'Administration et de la Fonction Publique informe l'ensemble des fonctionnaires de l'État de la mise en place d'une nouvelle procédure de gestion régulière et mensuelle des départs à la retraite.

Dans le cadre de la modernisation de la gestion des ressources humaines de l'État et en vue d'assurer une meilleure anticipation des départs à la retraite, tout fonctionnaire ayant atteint la limite d'âge statutaire applicable à son corps, à son cadre ou à sa hiérarchie sera désormais admis à faire valoir ses droits à la retraite à la fin du mois correspondant à sa date anniversaire.

Ainsi, selon la limite d'âge prévue par les textes qui lui sont applicables, notamment 60 ans, 65 ans ou 70 ans selon le cas, le fonctionnaire concerné sera automatiquement pris en compte dans le processus d'admission à la retraite dès l'atteinte de cette limite.

À cet effet, le Ministère de la Modernisation de l'Administration et de la Fonction Publique procédera désormais, chaque mois, à l'établissement des arrêtés portant admission à faire valoir les droits à la retraite des fonctionnaires concernés.

Cette mesure vise à instaurer une gestion plus régulière, prévisible et transparente des départs à la retraite, à fiabiliser les effectifs de l'Administration publique et à éviter l'accumulation des dossiers de fonctionnaires ayant déjà atteint la limite d'âge statutaire.

Le Ministre invite, par conséquent, l'ensemble des fonctionnaires de l'État à prendre toutes les dispositions utiles pour anticiper leur départ à la retraite conformément à la limite d'âge applicable à leur situation administrative.

Le Ministre de la Modernisation de l'Administration et de la Fonction Publique rassure les fonctionnaires concernés que les services compétents veilleront à la mise en œuvre régulière de cette procédure, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.



LE MINISTRE

Faya François BOUROUNO

6 ème

RG

Guinée

Commune de Kaloum BP : 3999 Conakry

Guinée - Tél : (+224) 621 11 11 89

Email: contact@mmapf.gov.gn - Site Web : www.fonctionpublique.gov.gn



PROGRAMME
**SIMANDOU
2040**

Guinée
www.guinee.gn